

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, chers Collègues, du rapport 2008/912 relatif à la Décision Modificative n° 3. Je pense que vous me dispenserez de la lecture de ce document dont vous avez pris connaissance chacun de votre côté et qui, il faut bien le reconnaître, est quelque peu austère.

Cette Décision Modificative n° 3 qui sera la dernière de l'année, comporte classiquement trois catégories de mouvements financiers qui permettent de procéder à des ajustements par rapport au Budget primitif.

La première qui concerne les virements de crédits conduisant à majorer les dépenses prévues au budget, la seconde des virements internes qui n'affectent pas le montant global du budget et la troisième qui a trait aux mouvements de régularisations comptables qui n'ont pas d'incidences financières réelles.

- En ce qui concerne la première catégorie, qui a trait aux ajustements à la hausse des crédits ouverts au budget 2008 et qui est, j'allais dire, la plus intéressante, vous avez constaté à la lecture de ce document que deux postes de dépenses doivent être majorés du fait des contraintes exogènes qui ne pouvaient pas être anticipées lors de l'élaboration du budget primitif 2008.

Il s'agit d'une part des frais financiers par lesquels il vous est proposé de majorer l'enveloppe budgétaire de 1.800.000 €. L'augmentation des taux d'intérêts payés sur les lignes de trésorerie et les marges des banques justifient cette inscription.

Cette augmentation à laquelle je faisais référence est de l'ordre de 0,9 %, c'est-à-dire que nous sommes passés d'un taux d'environ 4 % à un taux d'environ 4,9 % et si l'on fait –je passe sur les détails qui seraient fastidieux-, une multiplication simple, on constate que 0,9 % multiplié par 200 millions d'euros, représente les 1.800.000 euros constituant l'enveloppe qui a dû être incluse.

En 2009 nous devrions connaître une situation plus favorable et bénéficier de la baisse des taux d'intérêt qui est intervenue depuis le mois de septembre. D'ailleurs, il faut que vous sachiez que comme vous avez pu le constater il y a actuellement une baisse des taux d'intérêt. Il est donc possible que cette enveloppe de 1.800.00 euros, que nous avons prévue, ne soit pas dépensée si d'ici la fin de l'année, la baisse des taux qui est en cours, se poursuit.

La deuxième catégorie, après les frais financiers, est la résultante de l'augmentation du coût des fluides. C'est ainsi que

simplement pour EDF et Gaz de France, leur augmentation qui n'était pas prévisible dans son montant, permet de constater une majoration des dépenses en matière d'électricité de 60.000 euros et pour le gaz de 45.000 euros, ce qui représente 105.000 euros.

Ce sont là, les éléments les plus intéressants à examiner.

- Une deuxième catégorie d'ajustement concerne les ajustements de crédits à budget constant et cette catégorie recouvre essentiellement les virements de crédits d'achat et de prestations vers des crédits de subvention, ce qui permet de prendre en compte un changement du mode d'intervention prévu au moment du vote du budget. Le principal mouvement en la matière dans cette DM3 concerne le virement de crédits de la Direction des Affaires Culturelles qui ponctionne sur ses crédits, en l'occurrence des crédits prévus pour la candidature de Lyon à la Capitale européenne afin de pouvoir verser une subvention exceptionnelle à l'espace Gerson, dossier par ailleurs soumis à votre approbation lors de ce Conseil.

- La troisième catégorie, enfin, a trait au mouvement de régularisation comptable. Si ce type d'opérations, appelées opération d'ordre ne justifie pas d'ordinaire de commentaires particuliers, ni de débat, puisqu'il s'agit d'opérations purement comptables qui n'impliquent pas de décaissement ou d'encaissement, je souhaiterais simplement vous dire quelques mots, une fois n'est pas coutume, de certaines de ces opérations inscrites à la DM3. Il s'agit d'opérations de régularisation qui sont le fruit d'un important travail mené en partenariat entre la Direction des finances et les différents services techniques de la Ville. Cela concerne l'amortissement et l'intégration de frais d'études ainsi que l'intégration des avances versées par les mandataires dans le cadre des opérations de travaux. Ce travail, au-delà de l'amélioration de la lisibilité et de la sincérité de nos comptes auquel il contribue, devrait permettre, et ce n'est pas négligeable, à la Ville de récupérer environ 6 millions d'euros au titre du fonds de compensation de la TVA, le FCTVA. Il était primordial que ce travail soit mené rapidement étant donné les incertitudes que nous connaissons et qui pèsent sur le FCTVA dans les années qui viennent, sujet dont nous aurons l'occasion de reparler lors du Débat d'orientation budgétaire.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir donner un avis favorable et de voter cette délibération.

Je précise également qu'il existe un amendement au projet de délibération du Conseil municipal qui vous a été soumis. Cet amendement porte sur deux sommes qui ont été modifiées et qui en vérité ne méritent pas de commentaires supplémentaires. Je vous demande donc de donner un avis favorable à cet amendement.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je saisis l'occasion de ce dossier budgétaire contre lequel nous voterons,

pour renouveler une demande exprimée lors de notre dernier Conseil municipal à l'occasion du renouvellement des marchés de déplacements.

Je vous avais demandé, Monsieur l'Adjoint, la communication de la liste nominative des personnes prises en charge par la Ville dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier ainsi que la durée de leur séjour. Monsieur Brumm, vous m'aviez répondu, je cite « sur ce point précis, je ne peux pas vous répondre immédiatement, vous vous en doutez, mais cela ne me paraît pas être un secret d'Etat ».

Comme le temps passe et que je ne vois rien venir, je réitère ma demande de communication:

- d'une part de la liste nominative des personnes prises en charge par la Ville, sachant que nous ne contestons bien évidemment pas la prise en charge du déplacement du Maire de Lyon ni celle de son Adjoint à la Culture qui sont tout à fait légitimes ;

- le coût total pour la Ville de cette opération ;

- le coût du poste « déplacement » et le fournisseur de cette prestation puisqu'une certaine presse s'est fait l'écho d'une mauvaise gestion lors de l'achat des billets.

M. l'Adjoint aux Finances nous ayant également déclaré que ce mandat était placé sous l'apanage de la transparence, je ne doute pas que si ce secret existait, il puisse être levé. Ce soir même, peut-être, Monsieur l'Adjoint ?

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je vous répondrai tout simplement que je suis toujours pour la transparence et que j'affirme toujours qu'il ne s'agit pas d'un secret d'Etat. Mais je reconnais qu'actuellement nous avons eu d'autres soucis et préoccupations, notamment la préparation de cette DM et du Budget et que je n'ai pas été suffisamment vigilant. Mais je réitère la promesse que je vous ai faite de vous faire parvenir les renseignements que vous me demandez légitimement.

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, ne m'oubliez pas non plus !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon et Lyon Démocrate-Modem ont voté contre.)

(Adopté.)